



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

***Séance du 29 Septembre 2022***

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 35.

**Présents** : Adjoints : Adrien BRAND – Ginette HELL - Gilles LITZLER - Annick FRICKER - Serge MULLER

Conseillers : Mylène GENIN - Magali SIMET – Stéphane MECKER – Vincent MECKER - Sylviane HELL – Philippe STOLZ - Manuel GROSGUTH – Alain SCHMITT – Dominique SENDELIN

**Absents excusés** : Cécilia MULLER procuration à Manuel GROSGUTH  
Sylvie SCHERMESSER procuration à Serge MULLER  
Claudine BISEL procuration à Dominique SENDELIN

**Absente non-excusee** : Marlène LORENZ

**Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022
2. Acquisition et démolition maison SENDELIN
3. Bail commercial
4. Location appartement
5. Carrefour HENFLINGEN
6. Décisions modificatives
7. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Annick FRICKER au poste de secrétaire de séance et de lui adjoindre Madame Nadine SCHNECKENBURGER.

**POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 30 Juin 2022**

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au procès-verbal transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 18 voix dont 3 procurations  
 Abstentions : 0 voix  
 Contre : 0 voix

**Le Conseil Municipal décide** d'approuver le procès-verbal du 30 Juin 2022.

**POINT 2 – Acquisition et démolition maison SENGELIN**

Explication de Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal. Monsieur Daniel SENGELIN, propriétaire d'une parcelle surbâtie d'une maison d'habitation, a fait connaître à la Commune son intention de vendre la propriété du bien ci-après désigné, à savoir :

ILLTAL (Haut-Rhin) 68960 2 RUE DE WILLER-GRENTZINGEN.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
108/3	262	2 RUE DE WILLER-GRENTZINGEN	00 ha 02 a 46 ca	SOL

Monsieur le Maire affirme que ce bien est situé à proximité de l'église et avait déjà fait l'objet ces dernières années de débats en Conseil Municipal pour l'acquisition ; cela n'a pas pu se concrétiser pour des raisons de droit de succession.

Monsieur le Maire demande si la commune veut se porter acquéreur de cette parcelle, moyennant le prix de **CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR)**

Monsieur le Maire propose de l'acquérir et de la détruire afin de réaliser des places de stationnement ou autre projet. D'intégrer la parcelle dans le patrimoine communal en faisant établir l'acte authentique par Maître Mary STUDER, Notaire à HIRSINGUE (68560).

Le débat est introduit par Monsieur Alain Schmitt estimant que l'acquisition aurait dû être réalisés avant les travaux autour de l'église car conséquente aux travaux réalisés. Il fait savoir qu'un acte administratif de la commune est suffisant pour régler la vente.

Monsieur le maire répond que les travaux ne pouvaient être repoussés des années encore d'autant qu'ils étaient attendus par les habitants et que, l'obtention des subventions étaient menacées. La commune a anticipé la démolition en demandant au bureau d'étude de délimiter la zone à travailler par un pavé bordant les limites.

Monsieur le Maire confirme qu'il a déjà dans d'autre circonstance établie des actes administratif. Que les services de l'état privilégient les actes notariés car plus sécurisant pour la commune d'autant que ce même notaire dispose déjà de tous les éléments administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 18 voix dont 3 procurations  
Abstentions : 0 voix  
Contre : 0 voix

Le Conseil municipal **DECIDE** :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle sise à ILLTAL cadastrée section 108/3 numéro 262 pour 2,46 ares, moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR),
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à cette fin pour entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment pour signer l'acte authentique de vente à intervenir chez Maître Mary STUDER, Notaire à HIRSINGUE (68560), 15 rue du Général de Gaulle,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.
- Autorise la démolition de la maison et la signature de devis correspond ou tout autre document afférent à cette démarche.

### **POINT 3 – Bail commercial**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du conseil municipal du 30 Juin 2022, il avait été évoqué de la location d'une partie de la poste aux Pompes Funèbres LUDWIG dont le siège est à 6, Place des Trois Rois – 68130 ALTKIRCH

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier en date du 10 septembre demandant l'autorisation

- D'un bail commercial sur une durée de 9 ans pour un montant de 650 € HT soit 780.- € TTC, hors charges
- D'un affichage vitrine, d'un panneau d'enseigne et d'un Todem au bord de la route

Monsieur Alain Schmitt engage le débat estimant que le montant des loyers n'est pas suffisant.

Aucune proposition concrète du débat et après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 14 voix dont 2 procurations  
Abstentions : 1 voix  
Contre : 3 voix dont 1 procuration

Le Conseil municipal **DECIDE** :

- D'autoriser la location du local de la poste (GRENTZINGEN) pour une surface de 52.47 m2 au prix de 650.- € HT soit 780.- € TTC, hors charges
- De demander un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial d'une durée de 9 ans et tout autres documents
- D'autoriser les Pompes Funèbres de la dépose des panneaux publicitaires demandés

#### **POINT 4 – Location appartement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement au-dessus de la Poste est vacant depuis le 1<sup>er</sup> Août. Le nécessaire a été fait pour qu'il soit remis en location et Monsieur le Maire propose la location au prix de 680.- € sans charges.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	:	18 voix dont 3 procurations
Abstentions	:	0 voix
Contre	:	0 voix

Le Conseil municipal **DECIDE** :

- De fixer le prix de location à 680.- € sans charges
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état des lieux et le bail avec le locataire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs relatifs à cette location

#### **POINT 5 – Carrefour HENFLINGEN**

En date du 25 juin 2018, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la propriété de M. et Mme MOESSNER – Section 133/01 6 Parcelle 147/47 au vu de l'aménagement et la sécurisation du carrefour de la rue des Hêtres et de la RD 98

Le projet avait été admis par la CEA et l'Unité Routière d'ALTKIRCH

Le Bureau d'Etude BEREST avait été chargé d'effectuer l'étude du carrefour et a fait plusieurs propositions d'avant-projet.

Il s'avère que l'attribution des travaux d'études n'avait pas été validée par une délibération du Conseil Municipal mais par l'inscription au Budget Primitif.

Pour régulariser la situation, l'offre de prix du Bureau d'Etudes BEREST d'un montant de 13 200.- € TTC doit être validé par le conseil Municipal.

Le montant des travaux estimatif s'élève à 130 000.- € HT

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	:	18 voix dont 3 procurations
Abstentions	:	0 voix
Contre	:	0 voix

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire d'engager les études et de signer le devis correspond
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention auprès de la CEA

Les crédits étant inscrits au Budget Primitif 2022 au compte 203 – Opération 50021

### **POINT 6 – Décisions modificatives.**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur les décisions modificatives budgétaires nécessaires à la mise en conformité aux demandes de la trésorerie :

La modification proposée concerne les travaux de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries, rue du chemin de fer, de Lucelle, de la cure et de Willer.

Le montant initial du marché public (marché de 560 000.- HT). Les frais d'études étaient de 20 215.57 € HT soit 24 268.69 € TTC

L'avenant porte sur le montant du marché après ouverture des plis soit 1 171 046.32 € HT. Les frais d'études sont de 39 815.57 soit 47 778.69 € TTC

Il est proposé de voter les crédits comme suit :

- 32 000.- € au compte 203 (Frais études) – opération 20015
- A prélever au compte 2151 (Réseaux de voiries - opération 20015 par transfert de crédit d'un montant total de € 32 000.- €

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	: 18 voix dont 3 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

**Le Conseil Municipal, décide :**

- De voter les décisions modificatives budgétaires tel que détaillées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder aux écritures comptables.

### **POINT 7 – Divers**

#### Rampe Accès handicapés – Eglise

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des études sont en cours pour l'habillage de la rampe d'accès handicapés, soit avec du métal, soit avec des pierres de taille. Des propositions seront faites lors d'un prochain conseil

Echange de terrain

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'échange de terrain lui a été soumis. Il s'agit du sentier dans la Rue Saint-Martin qui rejoint l'Ill vers un ancien pont. Monsieur Morand SENDELIN propriétaire attenant propose l'échange de celle-ci avec une parcelle de forêt si situant à HENFLINGEN

Informations diverses

Monsieur le Maire informe que différents dossiers sont bloqués par la Police de l'Eau et de l'Environnement, à savoir :

- le projet des bassins de retenue d'eau
- le projet de la piste cyclable – Refus de la traversée de l'Ill
- le projet d'évacuation des eaux dans le Ruisseau du RUETENGRABEN, une étude de recherche d'écrevisses à pattes blanches a été faite par le cabinet WAECHTER.

Aucun projet n'est en passe d'évoluer. Monsieur le Maire va solliciter les élus locaux et les services de l'état pour comprendre les points de blocage.

Forêt communale

Les travaux forestiers au Durrenrain sont achevés. Des sapins et des frênes ont été coupés, et transformés en bois énergie, BIL et bois d'œuvre. Les dépenses s'élèvent à plus de 10 000.- € et devraient être compensées par la vente des bois. Le garde forestier interviendra à la prochaine réunion du conseil municipal et une visite sur place avec la population est envisagée.

Salle communale

Monsieur Serge MULLER informe que la commission associative s'est réunie et qu'un point a été fait au niveau de la vaisselle. Une commande sera faite prochainement

Bâtiment communal

Monsieur Alain Schmitt fait part de ses griefs concernant la MAM et l'utilisation les bâtiments communaux mettant en cause la politique communale.

Carrefour église

Les membres du Conseil interrogent concernant la signalétique du carrefour devant l'église. Sont évoqués la priorité à droite, la taille des indications, les directions et les manques d'indicateurs.

Monsieur le Maire confirme qu'en présence des adjoints une réunion avec les interlocuteurs en charge du chantier et de la CEA. Il a été décidé d'améliorer ces points déjà connus par ailleurs par des changements et rajout de panneaux. De plus l'absence de mobilier urbain et d'aménagement au sol cela n'améliore pas la situation. Ces points seront levés dans la semaine qui vient.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 heures 15